Rapport d'activité

Acodège
Construisons avec nos différences

SPAD - AEDR 2024

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE 4

1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION 4

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE 6

1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS 6

PRESENTATION DE l'ETABLISSEMENT 7

2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT 7

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT 8

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT 11

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES 11

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE 15

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES 18

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE 21

VIE DE l'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS 22

4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS 22

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL 23

PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE 24

RESSOURCES HUMAINES 26

6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS 26

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES 27

6.3. SECURITE, ABSENTEISME 28

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL 28

6.5. POLITIQUE DE FORMATION 30

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT 32

ELEMENTS FINANCIERS 2024 34

1. RESSOURCES FINANCIERES 34

2. INVESTISSEMENTS 42

Chapitre 1

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2024	845 salariés
	222 ouvriers (ESAT)
Budget	63 M€ (source 2024)
Nombre d'adhérents	69 (au 31.12.2024)
Nombre de bénéficiaires	5900 (source 2024)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

« L'émancipation par les liens »

L'Acodège en action

Dans un contexte de mutations profondes du secteur social et médico-social, des politiques publiques, du paysage institutionnel, l'Acodège aborde ces enjeux et ces changements dans un esprit de responsabilité. Elle recherche en permanence la qualité des réponses apportées par les établissements et services. Elle se réorganise avec un objectif de modernisation, d'adaptation et d'ajustement de son offre de service.

L'Acodège a fait le choix de poursuivre la rénovation de ses modes d'organisation et de management afin de permettre un engagement dans l'action sociale auprès des personnes, enfants, adultes, familles et groupes, favorisant l'affirmation de la personne comme valeur fondamentale et la société comme lieu de développement du lien social.

Organisée en deux pôles, social et handicap, et en plateformes de services et de compétences, l'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux, nécessaires à sa mission.

Notre vocation

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

Nos ambitions pour 2020-2024

En 2020, l'Acodège a finalisé son nouveau Projet Associatif. Ce document fondamental exprime les valeurs et les principes, et définit - ou redéfinit - les missions et les objectifs en fonction des besoins des publics, et des contraintes de notre environnement socio-économique. Les grandes orientations stratégiques définies s'articulent autour de 7 ambitions pour :

- la gouvernance associative,
- le respect des droits des personnes accompagnées,
- la qualité des prestations,
- les relations et l'accompagnement,
- les relations et les conditions de travail,
- le vivre ensemble,
- le développement durable.

C'est l'ensemble de ces orientations, et leurs déclinaisons en actions, qui composeront le plan opérationnel du nouveau Projet Associatif.

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE

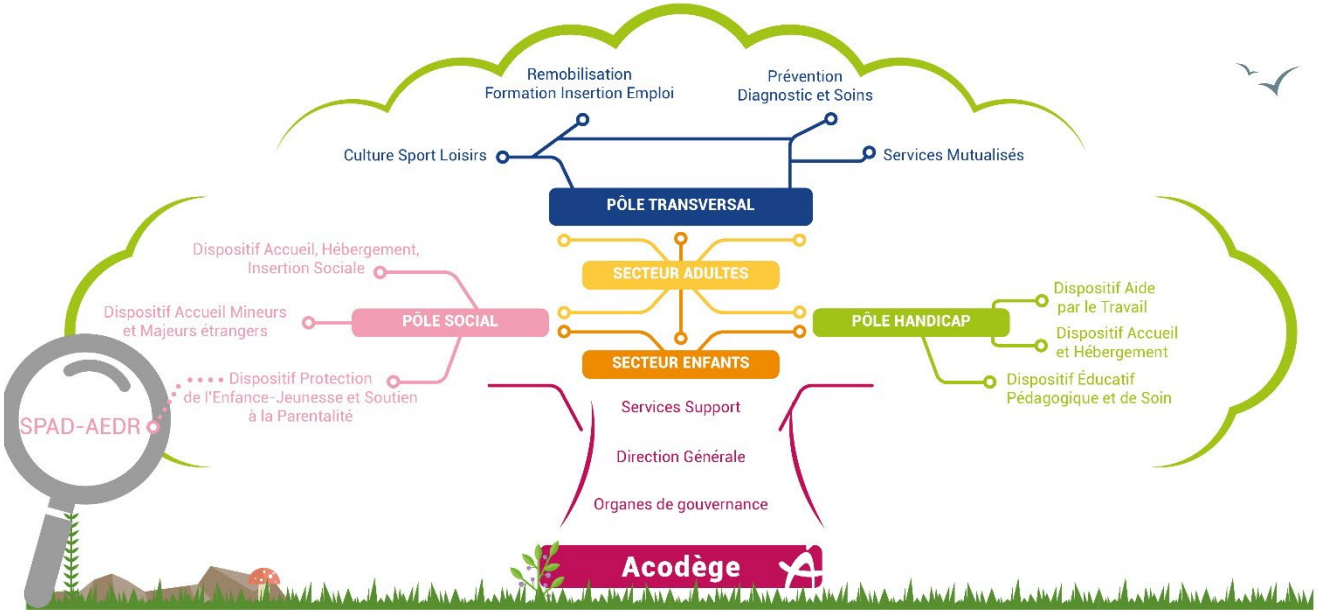

I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE Liberté Égalité Fraternité | Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Haute Marne le Département

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

DIJON métropole

Dijon

VILLE DE chenôve

l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen

UNION EUROPÉENNE

msa santé famille retraite services

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Côte d'Or

Dossier Usager Informatisé

Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité FRANCE RELANCE

esms numérique

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Financé par l'Union européenne

Chapitre 2

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom du service	SPAD AEDR
Nom du directeur	Antoine CHAUVEL
Mode de financement	Conseil Départemental Côte-d'Or
Adresse administrative	1 rue Jean Monnet – bâtiment Dionysos – 21300 CHENOVE
Adresse e-mail	spad@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00026
N° FINESS	210 98 4555
Date de la dernière autorisation	01/01/2020
Dates du projet d'établissement	2020
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	365
Capacité du service	59 mesures judiciaires – 14 administratives
Effectif salariés au 31.12.2024	21
Nombre de bénéficiaires (source 2024)	130

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le service accompagne les enfants et leurs parents dans le cadre de deux types de mesures :

Le Placement A Domicile (PAD) est une mesure judicaire ordonnée par le Juge des Enfants. Le mineur accompagné par le SPAD-AEDR est confié à l'ASE, dans le cadre d'une mesure de placement, mais reste maintenu au domicile familial.

Il répond également aux besoins en mesures administratives d'Aide Educative à Domicile Renforcée (AEDR), à interventions soutenues, sollicitées par les cadres du Département. L'AEDR nécessite l'adhésion de la famille et la signature d'un contrat, mobilisant un dispositif éducatif au titre de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale des Familles (CASF).

Le service SPAD-AEDR accompagne des jeunes de la naissance à 18 ans qui vivent au domicile parental.

Le service a pour mission : de protéger les enfants en danger ou en risque de l'être, d'apporter aide et conseils aux parents et de les accompagner à mobiliser leurs compétences parentales afin de faire cesser ou réduire le danger encouru.

Pour ce faire, l'équipe pluridisciplinaire va veiller à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant, ses besoins fondamentaux, mobiliser les ressources parentales, familiales ou environnementales dans l'intérêt du mineur et permettre l'autonomie et l'accès au droit commun.

La mesure éducative, qu'elle soit judiciaire ou administrative, a pour objectif de prendre en compte la globalité de la situation familiale. C'est une démarche de conseil, de soutien et d'accompagnement des parents afin de leur permettre de surmonter leurs difficultés et de développer leurs propres capacités et compétences d'éducation et de protection, tout en favorisant le maintien de l'enfant dans sa famille et son environnement naturel.

Elle favorise le développement des potentialités des enfants et adolescents dans leur environnement : familial, scolaire, professionnel, socio-culturel, sanitaire… Elle se situe dans un contexte de facilitation d'accès aux dispositifs de droit commun.

Dans le cadre des mesures de PAD, il existe la possibilité d'une séparation temporaire (limitée à 8 jours) sur un hébergement institutionnel ou familial qui se nomme « le repli ». Dans le cas d'une AEDR, le délégué ASE doit faire signer un « Accueil Provisoire » aux parents.

Aujourd'hui, l'ensemble des professionnels du service évalue les ressources familiales ou environnementales pour permettre le « repli » de l'enfant. Lorsque ce n'est pas possible dans l'environnement de la famille ou de l'enfant, le service SPAD-AEDR s'appuie sur le plateau technique d'accueil en hébergement de l'Acodège (SAF, SAEHD, CAP, Envol, Appartements…).

Modalités d'ouverture et de fonctionnement

Le service fonctionne 7 jours sur 7, 365 jours par an, en journée, en soirée et le samedi sur une plage horaire de 7h et 21h. Chaque intervenant éducatif (hors médecin et psychologue) travaille au moins un samedi par mois.

Cette organisation permet de travailler avec les familles et les enfants sur des temps du quotidien spécifiques tels que les levers, les accompagnements à l'école, les soirées et de s'adapter aux contraintes horaires des parents ou des jeunes en situation professionnelle.

Le service SPAD intervient au domicile des familles au moins une fois par semaine, et réalise, a minima, deux interventions hebdomadaires pour la famille et l'enfant.

Une astreinte téléphonique est assurée par un cadre à partir de 18h00 le soir et jusqu'au lendemain matin 8h00, les week-ends et jours fériés. Le cadre d'astreinte peut être amené à se déplacer en cas de difficultés spécifiques ou d'urgence.

Le service a choisi d'intervenir en binômes éducatifs. Cette organisation permet une plus grande disponibilité et réactivité et un regard pluriel sur la situation familiale.

Afin de permettre aux parents de répondre aux besoins de leurs enfants et de retrouver leur autonomie, les professionnels du SPAD-AEDR travaillent en lien avec tous les dispositifs du droit commun.

Des actions individuelles ou collectives à destination des enfants, des parents ou des familles sont également mises en place de manière régulière au sein du service, en fonction des besoins repérés.

Les mesures de PAD et d'AEDR sont mises en œuvre sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or, qui a été découpé géographiquement entre les différents opérateurs exerçant cette même prestation (EHCO-ABPE, SAPSAD, AAJIR, IDV).

Le SPAD-AEDR intervient en priorité sur Dijon et l'Agglomération Dijonnaise, le Val de Saône sur un secteur s'étalant de Mirebeau-sur-Bèze à Saint-Jean-de-Losne.

Secteurs d'intervention proposés des partenaires de l'ASE - *source : CD21*

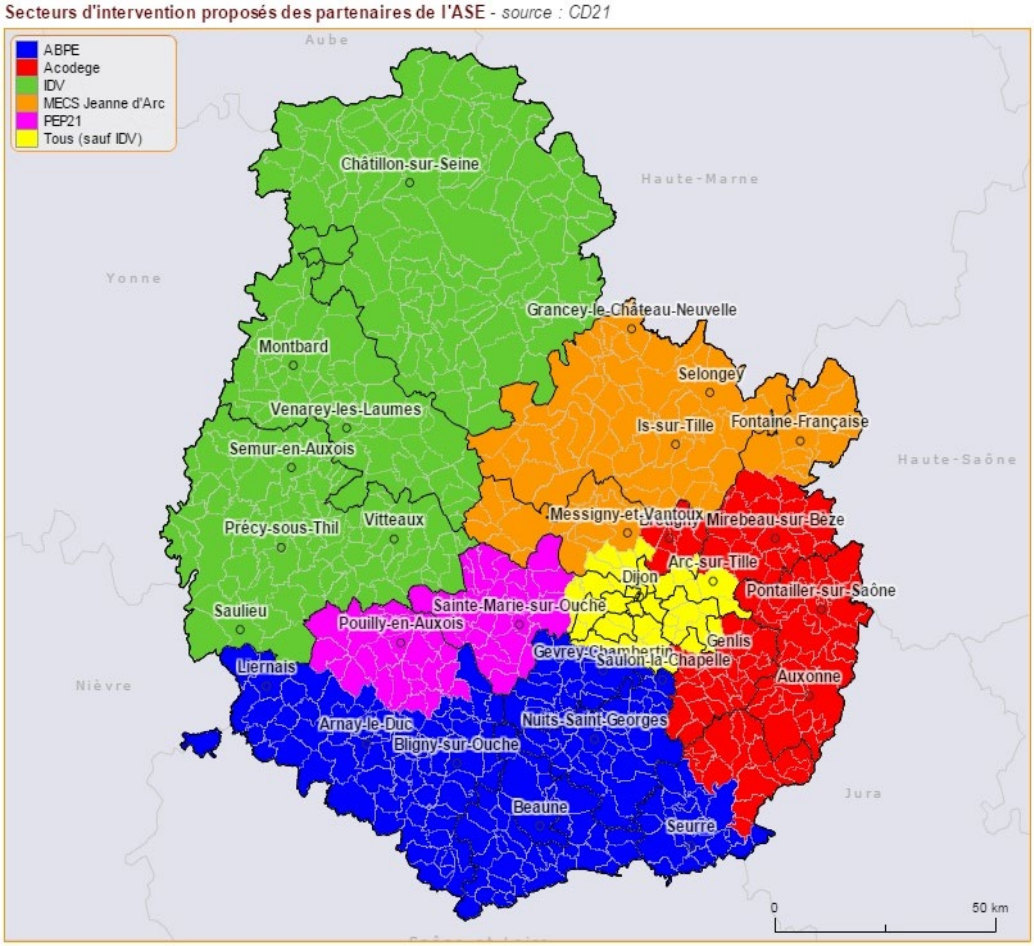

Chapitre 3

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT 31/12/2024		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 0 à 1 an	3	4	2	3	0	3
de 2 à 3 ans	2	3	2	2	1	0
de 4 à 5 ans	6	1	2	3	1	3
de 6 à 7 ans	5	5	3	4	4	5
de 8 à 9 ans	7	5	3	2	2	1
de 10 à 11 ans	5	4	6	2	5	2
de 12 à 13 ans	8	7	10	4	7	4
de 14 à 15 ans	5	2	5	3	7	4
de 16 à 17 ans	0	2	1	3	2	2
de 18 ans	0	0	0	0	1	2
TOTAL / SEXE	**41**	**33**	**34**	**26**	**30**	**26**

Total H/F	**74**	**60**	**56**

Commentaires

Au 31/12/2024, 74 mineurs sont accompagnés par le service contre 70 en 2023.

Avec une file active de 130 mineurs, l'activité du service est restée dense sur l'année 2024. Contrairement à l'année passée, nous avons accompagné davantage de garçons (54,5 % de l'activité).

67 % des mineurs suivis ont entre 3 et 13 ans, constat similaire à celui fait en 2023. Tout comme les années précédentes, nous avons peu accompagné de mineurs de plus de 16 ans, seulement 9 en 2024.

16 mineurs de moins de 3 ans ont bénéficié de la prise en charge du SPAD/AEDR, soit 12 % de l'activité du service.

Liste d'attente

La liste d'attente est gérée par la Plateforme d'Orientation du Conseil départemental. Les délais d'attente peuvent être longs au regard de la sollicitation croissante par les Magistrats de cet accompagnement renforcé à domicile.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/24
Administratif(ve)	Accueil provisoire	
	Accueil provisoire jeune majeur	
	Action Educative à Domicile Renforcée - AEDR	5
	Article 223-2	
	Pupille	
	72h ado	
	TOTAL	5
Judiciaire	Pupille	
	Tutelle	
	AED ou AED Renforcée	
	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	69
	TOTAL	69
	TOTAL	74

Commentaires

L'activité du service est essentiellement judiciaire, en lien avec les mesures de PAD instaurées par les Juges des Enfants et qui restent prioritaires.

Les mesures d'AEDR (un peu plus de 6.5 % de l'activité au 31/12/2024) que nous exerçons font généralement suite à des mesures de PAD exercées préalablement par notre service ; la collaboration des parents à l'accompagnement éducatif a favorisé cette déjudiciarisation.

Motifs des mesures

- Situation parentale

	Présents au 31/12	Entrées	Sorties
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	10	9	15
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	10	13	12
Abus sexuels, inceste		1	3
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	6	7	2
Carences éducatives (éducation, sécurité…)	37	25	30
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	3	3	5
Précarité	7	5	8
Handicap physique			1
Addictions avec ou sans substances	5	6	11
Séparation conflictuelle	19	23	7
Violences congugales	14	5	1
Absence du père	4	2	8
Retour de placement	7	5	1

Commentaires

Les carences éducatives restent le motif principal d'instauration de la mesure d'assistance éducative qu'elle soit judiciaire ou administrative. Elles impliquent une action continue à apporter en termes de soutien à la parentalité et de priorités à déterminer sur le plan éducatif. Il est à préciser que les problématiques rencontrées sont bien souvent multifactorielles et que les carences éducatives s'alimentent de difficultés sociales, de précarité économique, de problèmes psychologiques.

Ces difficultés sont souvent majorées par l'existence de conflits parentaux parfois exacerbés.

La place des écrans et les addictions de tous ordres fragilisent le positionnement des parents qui se trouvent démunis pour répondre à leurs enfants.

- Problématiques manifestées par le mineur

	31/12/2024	Entrées	Sorties
Retard de développement	8	6	4
Troubles psychiques avérés	3	2	3
Difficultés psychologiques	13	13	15
Absentéisme, déscolarisation	13	13	5
Toxicomanie - addictions	2	2	3
Alcoolisme			
Fugue, errance	1	1	1
Pré-délinquance, délinquance	1	2	3
Tentative de suicide	1	1	
Radicalisation			
Troubles du comportement	16	13	12
Victime d'abus sexuels	3	3	1
Témoin de violences sexuelles		1	1
Témoin de violences			1
Handicap			2

Commentaires

Les troubles psychologiques, voire psychiques, sont présents dans plus de 43 % des situations accompagnées.

Les effets des troubles familiaux sur le développement des enfants, la scolarité et les apprentissages sont également prégnants.

Situation professionnelle du parent qui a la résidence

	Effectif au 31.12.2024
Avec emploi	40
Sans emploi	33
Retraité	0
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	1

Commentaires

Un peu plus de 44 % des jeunes suivis ont des parents à distance de l'emploi, d'où le constat de précarité et de carences dans les familles accompagnées avec des conséquences significatives sur les plans économique, social, familial, culturel, sanitaire et éducatif.

Nous débutons régulièrement notre accompagnement en réalisant avec les familles un point sur leurs droits et parfois la réactualisation de ceux-ci. Nous sommes ainsi amenés à être en relation avec les services de secteur pour favoriser la cohérence de nos interventions et la réintégration de ces familles dans leur environnement social.

Un rapprochement avec le Service d'Aide à la Gestion du Budget Familial (SAGBF) est à conforter afin de ne pas laisser les familles dans des situations matérielles trop précaires.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

	A l'admission
Domicile	23
Autre établissement/service de protection de l'enfance	25
Etablissement/service hors protection de l'enfance	1
Famille d'accueil Aide Sociale à l'Enfance	11
Hôpital (sous X…)	0
Mineurs Non Accompagnés	0
	60

Commentaires

L'intervention du SPAD/AEDR fait généralement suite à une autre intervention souvent judiciaire ou pour accompagner un retour de placement.

Lieu habituel de résidence du mineur

	Effectif au 31/12/2024
Mère isolée	57
Père isolé	9
Famille recomposée - résidence alternée	5
Parent en couple	3
Famille élargie - Tiers digne de confiance	
Mineurs Non Accompagnés	

Commentaires

Sur 74 mineurs présents au 31/12/2024, seulement 4 % vivent auprès de leurs deux parents, chiffre en baisse significative comparé à 2023 (13 %).

Plus de 77 % des mineurs vivent principalement chez leur mère, contre 12 % chez leur père.

Dans une grande majorité des situations familiales, les parents des mineurs sont séparés, fait qui génère des déplacements et des entretiens plus nombreux avec chaque membre de la famille.

Origine géographique – Répartition

- Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	74	60	52
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90			4
Départements limitrophes (52-10)			
Autres départements			
Etranger			
TOTAL	**74**	**60**	**56**

Commentaires

Les mineurs pris en charge sont obligatoirement résidents du Département de la Côte-d'Or.

- Répartition par agences

	EFFECTIF PRESENT N	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES
BEAUNE			
CHENOVE	10	15	13
DIJON	17	9	13
GENLIS	36	28	25
MONTBARD			
TALANT	11	8	5
TOTAL	**74**	**60**	**56**

Commentaires

51 % des familles suivies au 31/12/2024 résident à DIJON ou dans sa grande agglomération. L'intervention du service sur le territoire de l'agence de GENLIS reste ainsi conséquente.

Parcours scolaire

- Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	57	40	39
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS…)	6	4	5
Sans obligation scolaire	8	6	3
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)		3	4
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs…)	1	2	4
Sans activité (plus de 16 ans)	1	3	1
Déscolarisé (moins de 16 ans)	1	2	
TOTAL	**74**	**60**	**56**

Commentaires

Au 31/12/2024, 86 % des jeunes accompagnés par le service bénéficient d'une scolarité classique, adaptée ou d'une formation professionnalisante.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

	Nombre
Domicile sans mesure	8
Domicile avec AEMO	14
Domicile avec suivi administratif	4
Autre PAD	4
Famille d'accueil	3
Déménagement autre département	4
Dispositif médico-social/sanitaire avec hébergement	
Placement MECS	15
CER	1
Majorité	3
	56

Commentaires

Plus de 14 % des mineurs qui quittent le service ne sont plus accompagnés par la suite, donnée en baisse par rapport à l'année passée. Pour ces situations il est observé que le service remplit sa fonction d'alternative à un placement traditionnel puisque les parents peuvent, à la suite de l'accompagnement éducatif, offrir des conditions de vie adaptées et que soit envisagée la fin de prise en charge.

Pour 33 % des mineurs qui quittent le service, l'accompagnement du PAD n'a pas été suffisamment contenant et l'éloignement du mineur a dû être envisagé, donnée en hausse par rapport à 2023 (26 %). Le constat est que les situations qui nous sont confiées sont souvent dégradées dès l'admission et que la capacité de mobilisation des parents reste faible.

39 % des mineurs bénéficient d'un nouvel accompagnement judiciaire ou administratif à leur domicile à la suite de l'intervention du service, souvent moins intensif, la problématique ayant pu être travaillée avec la famille. Le travail de partenariat prend ici tout son sens dans la continuité de la prise en charge des enfants. Les liens entre les services sont organisés et effectifs afin d'éviter les ruptures dans l'accompagnement des familles.

Par ailleurs, le service a été amené à effectuer 15 replis pour un total de 121 nuits au cours de l'année 2024 (contre 9 en 2023 pour un total de 88 nuits). 3 de ces replis ont été organisés dans le cadre de la famille élargie.

Durée de la mesure

	NOMBRE d'USAGERS
moins de 3 mois	5
de 3 à 6 mois inclus	11
de 6 mois à 1 an inclus	13
de 1 an à 18 mois inclus	15
de 18 mois à 2 ans inclus	10
de 2 à 3 ans inclus	2
de 3 à 4 ans inclus	0
de 4 à 5 ans inclus	0
de 5 à 10 ans inclus	0
de 10 à 20 ans inclus	0
plus de 20 ans	0
TOTAL	**56**

Commentaires

La durée moyenne d'accueil en PAD/AEDR est d'environ 11 mois, durée stable par rapport à 2023.

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2024 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2023		70
Nombre d'entrées réalisées en 2024		60
Nombre de sorties réalisées en 2024		56
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2024		74
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2024		**130**
dont usagers entrés en N et sortis en N		16
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2024		8 ans
Durée moyenne d'accueil		11 mois
Liste d'attente au 31.12.2024		NC

Commentaires

Comme les années précédentes, l'activité du service demeure soutenue puisque 60 mesures sont entrées sur le service et 56 en sont sorties.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2022	73	77	365	26 645	26 645	25 324	-1 321	-4,96%	95,04%
n-1 : 2023	73	70	365	26 645	26 645	25 550	-1 095	-4,11%	95,89%
n : 2024	73	74	366	26 718	26 718	27 084	366	1,37%	101,37%
moyenne des 3 ans	**73**	**74**	**365**	**26 669**	**26 669**	**25 986**	**-683**	**-2,56%**	97,44%

Commentaires

L'accompagnement proposé par le SPAD démontre toute son utilité dans le dispositif de Protection de l'Enfance. Les mesures de PAD sont fortement préconisées et bénéficient d'un ordonnancement soutenu, mais les temps d'attente sont particulièrement longs au risque d'une dégradation des situations familiales entre le temps de la décision et celui de la prise en charge effective par un des opérateurs.

Chapitre 4

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS

Depuis 3 ans, le Conseil départemental a modifié son système de comptage des effectifs pris en charge par les services de Placement A Domicile quand il s'agit d'une fratrie. Ainsi, tous les enfants ne sont pas, ni comptabilisés ni financés, dans l'effectif global pris en charge.

Cela impacte la charge de travail des professionnels du service qui ont pu voir le nombre de mineurs suivis augmenter ; le service a pu se voir confier la charge de 9 mineurs supplémentaires au cours de l'année 2024.

L'accompagnement proposé par les services de PAD reste fortement sollicité, fait qui génère un temps d'attente conséquent avant la prise en charge effective des mesures. Ainsi, le SPAD/AEDR a pu se trouver confronter à des situations fortement dégradées avec un risque d'éloignement du mineur évoqué peu de temps après le début de notre intervention.

En 2024, le service a poursuivi son travail de réécriture du projet de service et la mise à jour des outils de la loi 2002. Parallèlement, tout un travail a été initié en équipe pluridisciplinaire dans l'objectif de l'évaluation du service prévue au cours du 1er semestre de l'année 2025.

Pour autant, dès mars 2024, les différents opérateurs habilités intervenant sur le territoire côte-d'orien ont été sollicités par le Conseil départemental afin d'engager une réflexion sur une nouvelle offre d'intervention à domicile, en tenant compte des nouvelles dispositions législatives, à savoir :

- Loi de février 2022 – Inscription juridique de l'AEMO Renforcée,
- Avis de la Première chambre civile de la Cour de cassation du 14 février 2024 qui a conduit le Conseil départemental à organiser les réunions de concertation,
- De mars à novembre 2024, 3 réunions de concertation à l'initiative du Conseil départemental de Côte-d'Or avec les opérateurs habilités,
- Arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024 – Absence de fondement juridique du PAD,

- Projet d'arrêté de décembre 2024 portant modification de l'autorisation du SAEMO de l'Acodège.

Les effets de ce projet de réorganisation vont fortement impacter la physionomie de nos services (AEMO-R / AEMO), le cadre de nos interventions avec un accompagnement au changement conséquent qui devra se mettre en œuvre dès le début de l'année 2025.

D'autre part, en 2023, l'Acodège a lancé le projet d'informatisation du dossier des personnes accompagnées, financé par le programme ESMS numérique. Après une phase, au 1er semestre, de consultation, de sélection et de contractualisation avec un éditeur, une solution informatique a été choisie. Un inventaire des données et des informations nécessaires pour les étapes de préadmission, admission et accueil des personnes accompagnées ainsi qu'un travail d'audit, de paramétrage et de reprise des données ont ensuite été réalisés.

Parallèlement, un important plan de formation par métier (plus de 400 personnes) a été mené pour soutenir l'utilisation et le déploiement progressif de l'outil. Tout au long de l'année 2024, professionnels, personnel soignant, encadrement et équipe projet ont été fortement mobilisant, afin de parvenir à l'informatisation complète des données administratives et sociales, des informations nécessaires à la coordination, aux transmissions, aux évaluations, aux bilans et au suivi des parcours, ainsi qu'au dossier de soin et/ou médical.

En ce début d'année 2025, l'ensemble des établissements et services sont entrés dans une phase de généralisation avec l'objectif d'atteindre les indicateurs d'usage fixés pour obtenir la subvention du programme ESMS Numérique.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Tout au long de l'année, des temps d'activités individuelles et collectives sont proposés par les référents éducatifs. Les supports utilisés sont : la culture, la lecture, le sport, les jeux de société, la cuisine, la création manuelle…

Pour exemple, l'équipe a réalisé une activité sur le thème : "Apprivoiser en douceur les légumes de saison", Atelier cuisine parent-enfant puis dégustation autour d'un "menu découverte" d'un légume de saison présenté sous des formes auxquelles l'enfant peut être moins réfractaire (dissimulé dans un dessert ou avec des épices ou présenté sous une forme ludique…).

Cette année, une activité sur le thème d'Halloween a été réalisée (masques, cuisine, décorations...), de même sur la période de Noël.

Par ailleurs, un projet jardinage en termes de support à la médiation à destination des mineurs et leur famille sera proposé en 2025 par l'intermédiaire du "Rezo fêtard".

Chapitre 5

PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE

Le plan d'amélioration de la qualité s'inscrit au quotidien, lors des temps interdisciplinaires formels ou informels, les synthèses, et pendant les séances d'analyse de la pratique. La cheffe de service et la direction du dispositif impulsent et soutiennent une exigence de qualité qui se doit d'être investie de manière participative afin de garantir une prise en charge qualitative des personnes accompagnées.

Thème	Axe d'amélioration
Qualité de l'accueil	Développement des actions collectives et d'activités à destination des enfants, et des familles. Mise en place du Dossier Unique Informatisé (DUI).
Projet de service	Finalisation du projet de service. Utilisation des outils supports : livret d'accueil, Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), règlement de fonctionnement…
Formation	Droits de visite médiatisés systémiques, l'accompagnement des parents victime d'addictologies (parentalité, prévention, risques sur l'enfant, nouveaux produits...) Les professionnels participeront au Labo de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Actions collectives associatives (ACA). Des rencontres avec différents partenaires vont être organisées au sein

	du service également, permettant ainsi une meilleure connaissance du réseau et des missions de chacun : Service d'Aide à la Gestion du Budget Familial (SAGBF), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Côte-d'Or (CIDFF 2), Hébergement d'urgence de l'ADEFO, Plateforme d'Orientation et de Coordination des PEPS 21…

L'évaluation du service SPAD/AEDR a été annulée pour des raisons administratives et dans le cadre de la modification à venir sur 2025 de la nouvelle offre d'intervention à domicile initiée par le Conseil départemental.

Le Placement A Domicile (PAD) n'existant plus juridiquement, il laisse place à la mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R) qui demandera à être expérimentée avant d'être évaluée.

Un important processus de concertation avec le conseil départemental et les autres opérateurs habilités s'est engagé sur 2024 et doit se poursuivre sur 2025.

Chapitre 6

RESSOURCES HUMAINES

6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2024		14.96
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2024		15.21
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2024		0
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2024		1.21
Nombre de personnes physiques au 31.12.2024		21
Nombre de recrutements au cours de l'année		1
Nombre de départs de personnes dans l'année		2
Dont	Démission	2

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2024 :	
Direction/Encadrement	**1,21**
Administration/Gestion	**0,94**
Services Généraux	**0,11**
Socio-éducatif	**12**
- Dont éducateur spécialisé ou assimilé	*11*
- Dont éducateur de jeunes enfants	*1*
Paramédical	**0,75**
- Dont psychologue	*0,75*
Médical	**0,2**
TOTAL ETP REEL 31.12.24	**15,21**

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	100%
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	1
Stagiaires non gratifiés	1
Services civiques	
TOTAL	**2**

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Maternité		Congé parental		Total 2024	
	Nb de jours	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*
Direction encadrement	9	1									9	1
Psychologique et paramédical	12	1									12	1
Socio-éducatif	229	10	42	2	19	5	22	1	177	1	489	19
Services généraux	7	1									7	1
Total 2024	257	13	42	2	19	5	22	1	177	1	517	22

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour évènements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 09/07/2024

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Depuis plusieurs années, le service a choisi d'intervenir en binômes éducatifs. Cette organisation permet une plus grande disponibilité, une plus grande réactivité, une couverture horaire plus importante pour chaque famille suivie, un regard pluriel et une meilleure distanciation.

Afin de réajuster son accompagnement, l'équipe du SPAD-AEDR se réunit en réunion de suivis éducatifs trois heures tous les quinze jours pour chaque binôme référent : en présence du Chef de Service, du Psychologue, du Médecin, de la Référente Parcours et des Référents Educatifs. Est également organisée une synthèse de début de mesure qui a lieu à trois mois pour définir, en amont de l'entretien avec l'enfant et sa famille, les objectifs qui seront poursuivis par le service dans le cadre du Projet Personnalisé.

Une synthèse de fin de mesure à dix mois environ, est organisée également pour analyser le travail réalisé, réévaluer les dangers ou risques de danger existants ou non, les compétences mobilisées, faire une proposition quant aux suites à donner et définir des objectifs de travail le cas échéant. Cette réunion sert de support à l'écrit transmis au Conseil départemental en vue de la "commission technique enfance", puis pour le rapport de fin de mesure qui est transmis au Magistrat après transmission aux services de l'Aide sociale à l'enfance.

Une réunion de service mensuelle permet d'aborder des questions plus générales (l'organisation, la méthode de travail, le soutien aux membres de l'équipe…).

Des temps dédiés à la finalisation du projet de service et à la préparation d'une auto-évaluation ont été organisés mensuellement pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche, de mettre à jour, créer ou redéfinir les outils de la loi 2002 utilisés par le service.

Des changements importants se sont opérés en fin 2024 sur le dispositif de soutien à la parentalité avec :

- Un changement de direction,
- La mise en place d'une direction adjointe,
- L'embauche d'un cadre intermédiaire.

Soutien aux pratiques

Les temps d'analyse de la pratique, essentiels à l'équilibre de l'équipe et à son action auprès des mineurs et leurs familles, ont lieu 1 fois par mois sur deux heures.

Sont alors réunis les travailleurs médico-sociaux hors présence des cadres statutaire ou hiérarchique. C'est un temps de travail obligatoire (sauf en cas d'audience au tribunal pour enfants ou commission technique ASE).

Cet espace de parole et de travail est animé par un psychologue extérieur.

Continuité des interventions

Les travailleurs sociaux bénéficient d'une autonomie dans leurs interventions. Pour autant, ils bénéficient d'un espace d'échanges constants afin de communiquer sur les éléments préoccupants qu'ils peuvent observer, au cadre présent, au cadre ASE en temps réel. Ils consignent parallèlement par écrit ces mêmes éléments afin d'assurer une continuité de prise en compte des mineurs en leur absence, de sorte à permettre un relais si nécessaire.

Des astreintes sont assurées nuit et week-ends par 4 cadres, à tour de rôle.

Entretiens professionnels

Tous les professionnels du SPAD-AEDR concernés ont bénéficié d'un entretien professionnel en 2023. L'année 2025 devrait permettre le renouvellement de ces entretiens.

Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est essentielle au bon fonctionnement de l'équipe SPAD, du fait, notamment de missions complexes et difficiles. La cheffe de service est vigilante à ce que les heures générées en plus au cours du mois soient récupérées rapidement afin de permettre le repos des salariés.

De plus, chaque salarié a signé une charte d'utilisation du téléphone portable et des outils numériques afin de conforter le droit à la déconnexion.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2024, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2024 se décomposera de la manière suivante :

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2024 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2024	Organisme de formation
3	3 NC	3 F	Socio-éducatif (3)	Visites médiatisées systémiques	42	RESEAU
1	C	H	Psychologue & Paramédical	EMDR Niveau 1	27	Institut Français d'EMDR
1	NC	F	Socio-éducatif	Evaluer la situation des enfants en danger ou risque de danger	18	ENPJJ / PTF Grand Centre
5	1 C 4 NC	4 F 1 H	Socio-éducatif (4) Médecin (1)	L'enfant face aux violences conjugales	6	Parole d'Enfants
1	NC	F	Socio-éducatif	Situations de vulnérabilités familiales en protection de l'enfance et démarche participative	18	ENPJJ / PTF Grand Centre
1	NC	F	Socio-éducatif	Violences sexuelles faites aux enfants - référentiel CIIVISE	24	ENPJJ / PTF Grand Centre
1	NC	F	Socio-éducatif	CPS Niveau 1 : promouvoir la santé par le renforcement des compétences psychosociales	14	Promotion Santé BFC
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Séminaire des cadres intermédiaires de l'Acodège	14	DIPSO'S Management
14	3 C 11 NC	10 F 4 H	Direction et encadrement (2) Socio-éducatif (11) Psychologue & Paramédical (1)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module accompagnement	10,5	Evolucare
2	2 NC	2 F	Administration et Gestion (2)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module administratif	10,5	Evolucare
3	2 C 1 NC	2 F 1 H	Direction et encadrement (2) Administration et Gestion (1)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module Analytics	7	Evolucare
1	NC	F	Administration et Gestion	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : Editions	7	Evolucare
1	C	F	Médecin	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module médical	3,5	Evolucare

Chapitre 7

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT

Analyse prospective

Le SPAD-AEDR doit, comme les autres services du champ de la Protection de l'Enfance au niveau national, faire face à une crise liée au manque d'attractivité des métiers du social.

L'évaluation - selon le nouveau référentiel de la HAS - est en cours de travail avec une mise en perspective du travail réalisé depuis plusieurs mois, une objectivation des changements, une réassurance des professionnels dans leurs pratiques et le renforcement du plaisir à questionner, penser et travailler ensemble.

Axes de développement

La réflexion engagée autour de la nouvelle offre d'intervention à domicile initiée par le Conseil départemental va bousculer nos modalités d'intervention et l'organisation de nos services. L'accompagnement au changement va nous demander du temps et un travail d'information conséquent auprès de nos équipes.

De plus, en cohérence avec la loi du 7 février 2022, les orientations associatives et les objectifs fixés dans le CPOM, le SPAD/AEDR va devoir veiller à :

- La mise en œuvre de l'AEMO Renforcée en concertation avec le service d'AEMO, les cadres du Département, les magistrats de l'enfance et la PJJ,
- La poursuite de la diversification de nos modalités d'intervention afin de répondre aux spécificités des problématiques familiales rencontrées,
- Mettre en œuvre le logiciel de gestion des dossiers afin d'améliorer l'étude de l'évolution de la population accompagnée par le service.

Le contexte contraint dans lequel s'exercent nos missions doit renforcer la cohérence inter-associative et la coopération avec les services des territoires du Conseil départemental, démarche au sein de laquelle le SPAD/AEDR et le SAEMO s'inscrivent pleinement et se veulent force de propositions.

À Dijon, le 23/04/2025

Patrice Durovray,

Directeur Général

Antoine Chauvel,

Directeur SPAD AEDR

Acodège
Construisons avec nos différences

Service financé par

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

SPAD-SAEDR
Bâtiment DIONYSOS
1 rue Jean Monnet – 21300 Chenôve
03 80 47 45 70
spad@acodege.fr

www.acodege.fr